

Inventaire des haies

Le conseil municipal, sur proposition de Capella Bertrandi, a souhaité mettre au débat le sujet de la biodiversité dans notre commune. Nous l'abordons au sens de la diversité des écosystèmes, c'est-à-dire de l'interrelation entre les êtres vivants (l'homme essentiellement) et leur environnement. Nous considérons que l'homme reste au cœur de ce sujet avec son activité économique. C'est dans ce cadre que dès février 2018 (cf bulletin municipal 2018) nous nous sommes interrogés sur les bonnes pratiques d'entretien de nos haies au niveau communal. Une première réunion avec Prom'haies nous a permis d'effectuer une sensibilisation technique des bonnes pratiques à privilégier avec les agents techniques communaux, le prestataire désormais chargé d'utiliser un lamier et les élus. **Notre objectif est d'évoluer vers un entretien raisonné des haies.** (cf explications et préconisations page ...)

Puis, nous avons voulu aller plus loin dans cette démarche et rappeler, à l'ensemble des habitants de la Chapelle Bertrand, l'intérêt des haies, patrimoine de notre commune, dans la préservation de la ressource en eau des sols (érosions et ruissellements), de la biodiversité végétale et animale et de la sauvegarde de l'identité de nos paysages de bocage. Et cela passe par la réalisation d'un inventaire de nos haies.



GATINE POITEVINE

Pour ce travail, nous nous sommes faits accompagner par le Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement de Gâtine Poitevine (CPIE) et la Fédération des Chasseurs 79 avec lesquels la commune a signé une convention.



A ce sujet la Fédération des Chasseurs a lancé la démarche Ekosentia, chemins ruraux, cœur de biodiversité. Les chemins sont les pôles de rénovation des milieux, pour développer les corridors écologiques indispensable au développement des espèces. Ces espaces doivent être valorisés grâce au travail conjoint des collectivités et des habitants, des agriculteurs, des associations locales et des scolaires. En effet ces chemins constituent des supports pédagogiques d'éducation à la nature et sont ouverts à tous. Longtemps délaissés, ils doivent être activement réhabilités et gérés, de manière à tirer parti de leurs nombreux atouts pour la biodiversité, mais aussi pour l'agronomie.



ekosentia

Une réunion publique a été organisée à la Mairie le 5 juin, à laquelle bon nombre d'agriculteurs étaient présents. Ils nous ont fait part de leur crainte d'être dépossédés de leur libre arbitre quant à l'entretien et même la préservation des haies de leurs champs.

Compositions du comité de pilotage

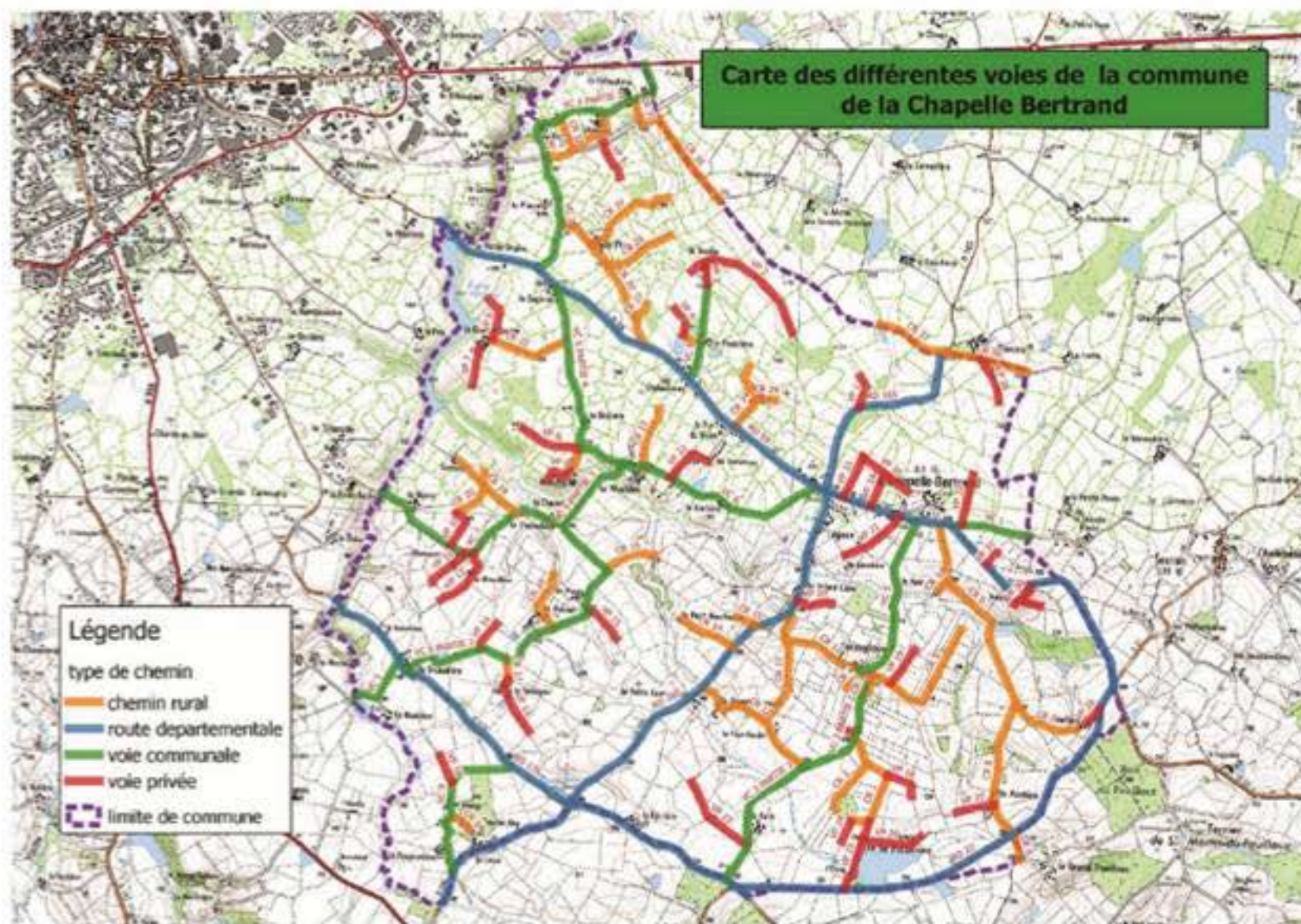
Commune de La Chapelle Bertrand : Dominique MARTIN, Maire
Commune de La Chapelle Bertrand : Jean-Marie FRAGU, Adjoint et agriculteur
Association Capella Bertrandi : Pierre-André MASTEAU Président et conseiller municipal de LCB
Association Communale de Chasse Agréée : CHOLET Patrice, Président
Propriétaire bertrandaïse : Hélène de NANTHUA
Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles 79 : à pourvoir
Fédération départementale de chasse 79 : Frederic AUDURIER, Directeur technique
CPIE de Gâtine Poitevine : Anthony Benay, chargé d'études
Communauté de Communes Parthenay-Gâtine : Vincent TOUCHARD, agent en charge du PLUI

Un comité de pilotage est chargé du suivi de la démarche. Il a pour objectif de privilégier le dialogue et la concertation entre toutes les parties. Il s'est réuni deux fois : le 17 juin et le 28 octobre 2019.

Une formation destinée aux bénévoles pour cet inventaire a rassemblé une vingtaine de personnes le 22 juin 2019. La commune a été divisée en 13 secteurs, confiés à des binômes chargés de réaliser l'inventaire participatif des haies de la voirie communale et des chemins et de noter leurs observations sur les feuilles de relevés fournies conjointement par le CPIE et la FDC79.

Compte tenu de la volonté des représentants des agriculteurs de ne pas intervenir sur les haies intra parcellaires, le comité de pilotage du 28 octobre a décidé de proposer au conseil municipal de se limiter

dans un premier temps à l'inventaire des bords de route et de chemins, ce qui a été validé (cf carte ci-dessous). La restitution de l'ensemble de ses éléments a été faite en réunion publique le 16 décembre dernier (voir synthèse en page 10).



Notre démarche n'est pas isolée et nous pouvons citer quelques exemples qui sont loin d'être exhaustifs comme celui de la commune d'Oroux qui a publié un arrêté municipal de protection de ses haies ou encore la commune du Tallud et de Saint-Pardoux Soutier qui effectuent comme nous un inventaire participatif.

Soulignons également :

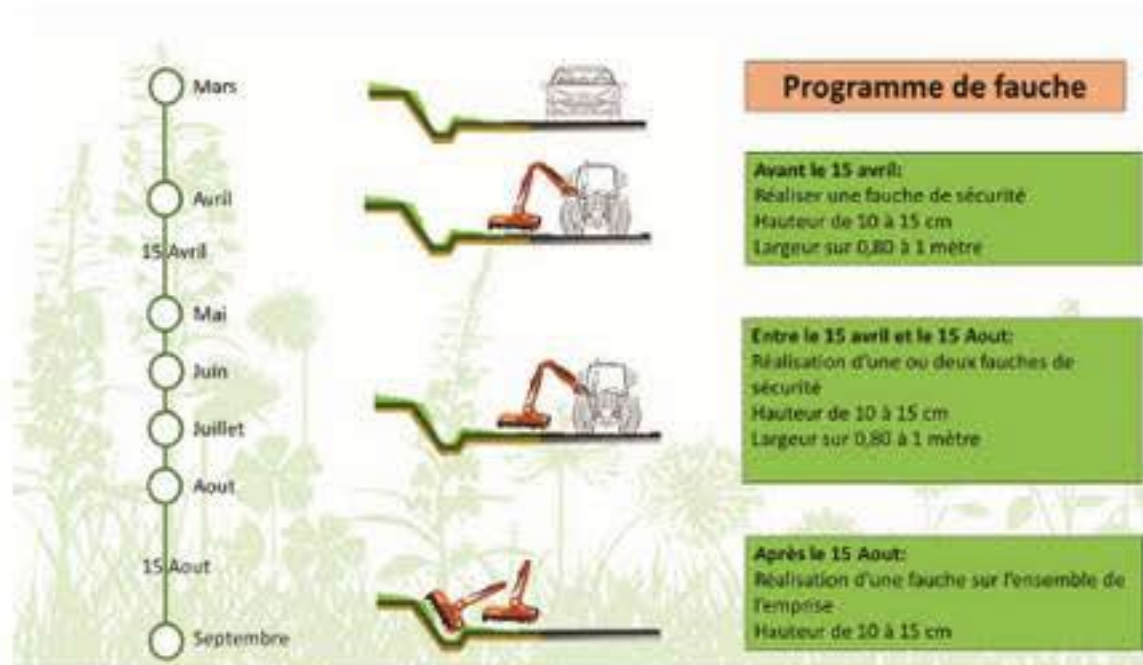
- La prise en compte des haies dans le projet de charte du Parc Naturel Régional de Gâtine
- Les efforts du département des Deux-Sèvres qui a alloué 66 539€ de subventions en 2019 pour replanter 23,186 km de haies, 0,89 hectare de bosquets ou bandes boisées et 320 arbres en alignement. Cette subvention a été attribuée à 56 acteurs de nos territoires : agriculteurs, collectivités, entreprises et propriétaires privés. Cette première édition s'inscrit dans un programme pluriannuel auquel le Département des Deux-Sèvres a décidé de consacrer 300 000€ sur trois ans. L'objectif est d'insuffler une nouvelle dynamique pour dépasser le rythme de croisière de 35 à 40 km de haies plantées chaque année
- la protection du maillage bocager effectué par Mayenne Communauté dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme Ineterecommunal (PLUI), présenté au cours du dernier Forum des élus par la Communauté de Commune de Parthenay qui initie un PLUI.

Enfin l'état vient de lancer le 4 octobre dernier le Label Haie pour tenter de contrer la disparition en France de 11 500 km de haies chaque année.

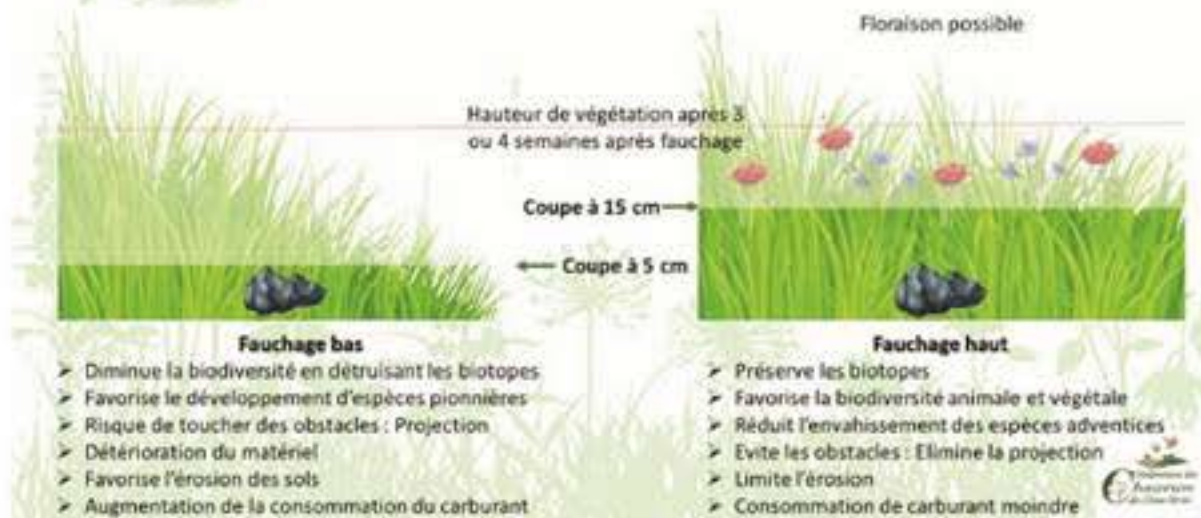


Cahier des charges d'entretien haies et bord d'accotement voirie communale

Ce cahier des charges prévoit :
 1/ un calendrier de passe de sécurité en bord de voies goudronnées en avril et en été comme précisé sur le schéma ci-contre. L'entretien de l'accotement enherbé est effectué par un broyeur sur environ 1,20 m maximum de large à partir de la chaussée. La hauteur de passage par rapport au sol ne doit pas être inférieure à 10cm (voir explication ci-dessous).
 Pour des raisons de visibilité/sécurité, ce passage peut se faire sur environ 2 m de large dans certains virages et carrefours ;



Au terme de 3 à 4 semaines, une herbe coupée à 15 cm n'est pas plus haute que celle coupée à 5 cm, les deux poussant dès lors au même rythme



2/ un calendrier d'entretien général des haies et accotements.

Celui-ci doit être réalisé entre octobre et décembre avec un entretien latéral des haies par passage du lamier à couteaux puis broyage au sol des rameaux. Enfin l'entretien de la totalité des accotements se fait au broyeur. L'entretien sur le sommet des haies ne doit se faire qu'au niveau de points particuliers identifiés.

3/ le type de matériel à utiliser

Utilisation d'un matériel spécialisé dans l'entretien des haies pratiquant des coupes franches et propres sans éclater les rameaux et les branches : **Lamier à couteaux pour un entretien sur des rameaux de 1 à 3 ans maximum et Lamier à scie pour l'entretien sur des branches hautes et/ou âgées de plus de 3 ans.**

Photo de droite (source Prom'haies) : ce qu'il faut éviter en utilisant un broyeur.



Une scie peut être positionnée sur la partie haute du lamier à couteau pour reprendre des branches hautes localement gênantes.

La **Hauteur de l'entretien** : 4 à 4,50 m de haut pour les voies circulantes (voir schéma de Prom'haies ci-contre) et 3 m pour les chemins de randonnée sans usage agricole. Aucune **taille sur le sommet des haies** ne doit être effectué sauf prescriptions particulières reconnues sur la cartographie. La taille sur le sommet de haies appartenant à des propriétaires privés ne peut être à la charge de la collectivité. Elle ne peut se faire qu'en cas de point de sécurité identifiés.

La **Largeur des haies** sera définie côté voirie par la largeur de l'accotement qui doit être au minimum de 1 m.

Le lamier s'utilise à la verticale et en ligne droite. Il ne doit pas tailler en biais, ne pas s'appuyer sur la haie, ne pas creuser dans les haies en formant des creux entre les troncs, ne couper que la pousse de l'année.

Les **troncs et les souches** doivent être respectés. Les troncs et pieds d'arbres ne doivent pas être frottés ou abîmés par le passage des différents engins.

Certains arbres peuvent et doivent être suivis individuellement notamment pour former un tronc droit et sans branches sur sa partie basse. Il s'agit souvent des arbres de futaie des plantations (hauts-jets) ou issus de régénération naturelle.

- Scie d'élagage à main et emmanchée pour les jeunes arbres
- Tronçonneuse et nacelle pour des interventions ponctuelles sur des grosses branches

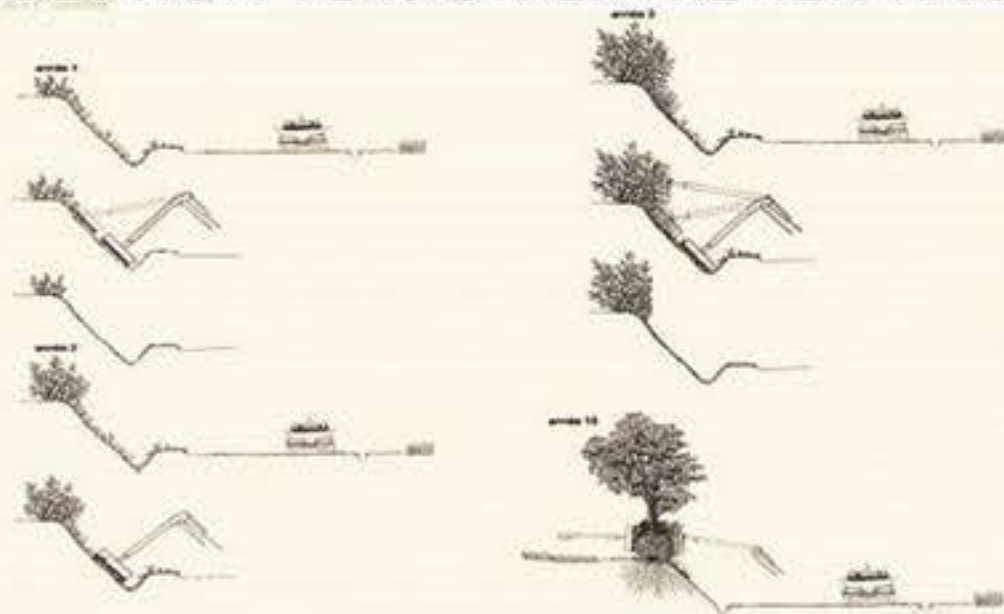
Pour en savoir plus :

http://www.promhaies.net/wp-content/uploads/2012/07/guide_entretien_Promhaies_2013.pdf

La mise en place de ce cahier des charges a pour objectif d'évoluer vers un **entretien raisonné** de nos haies. Pour se reconstituer il faut être patient comme le souligne le schéma ci-dessous.



EVOLUTION VERS UN ENTRETIEN RAISONNE



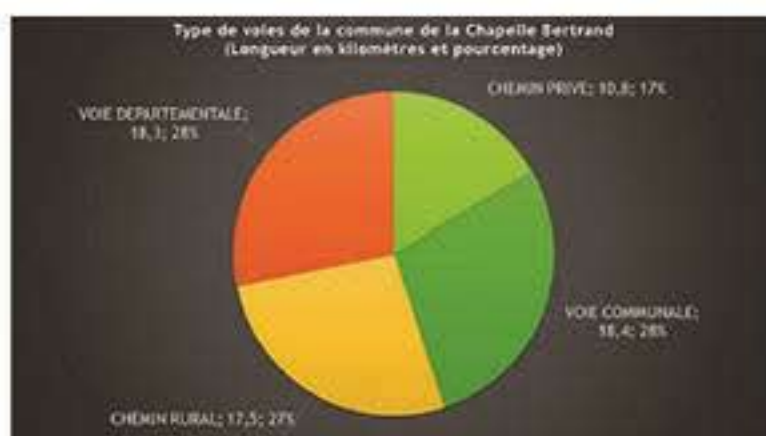
L'inventaire participatif et quelques chiffres

Le 16 décembre près de 20 personnes se sont retrouvés à la Mairie pour prendre connaissance de la restitution de l'inventaire effectué par Adèle Gamache du CPIE de Coutière et Frédéric Audurier de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres. Tous les éléments seront mis en ligne sur le site <https://capella-bertrandi.fr/>



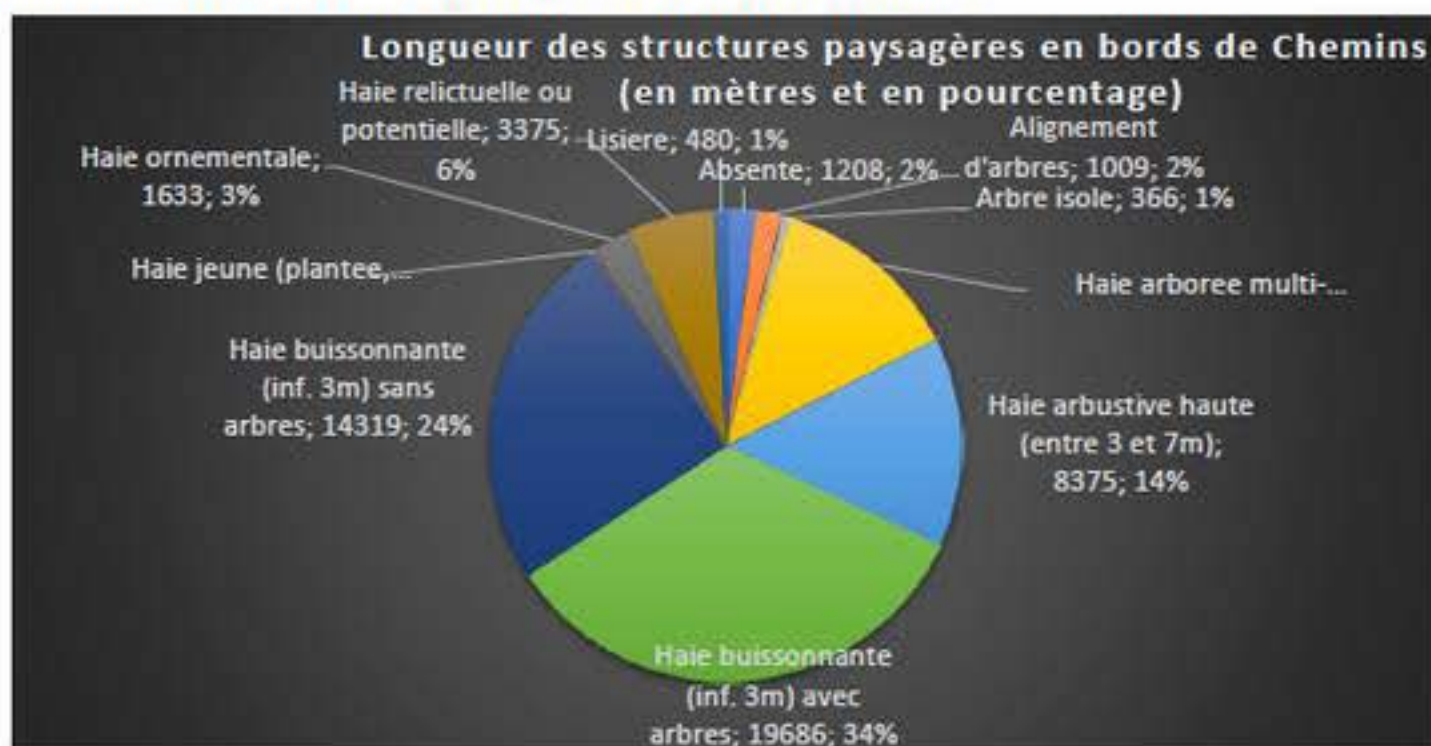
La commune de la Chapelle-Bertrand possède environ 65 kms de voies ouvertes à la circulation réparties de la manière suivante :

- 10.8 kms de voies privées
- 18.4 kms de voies communales
- 17.5 kms de chemins ruraux
- 18.3 kms de voies départementales



L'inventaire participatif des chemins de la commune, réalisé par une vingtaine de bénévoles, n'a été effectué que sur les voies rurales et communales, soit environ 35.9 kms. En effet, les voies départementales et privées ne sont pas gérées par la commune. Notons que 3 chemins ruraux ont disparu notamment en raison de l'envahissement de la végétation.

Structures paysagères des haies présentes en bordure de chemins



55.1 kms de haies ont été inventoriés sur les bords de chemins et répartis de la manière suivante : 7.6 km de haies arborées multi strates, 8.4 km de haies arbustives haute (entre 3 et 7 m) ; 34 km de haies buissonnantes avec ou sans arbres (hauteur inférieure à 3 m) ; 100 m de haies plantées ; 1.6 km de haies ornementales et 3.4 kms de haie relictuelle. En plus de ces haies, les bénévoles ont recensé : 500m de lisière de bois et 800m d'alignement d'arbres ou d'arbres isolés.

Par conséquent, il est possible d'estimer à environ 13 kms de bords de chemins, où il n'existe pas ou plus de haies sur les bords de chemins de la commune de La chapelle-Bertrand soit 24 % de ce qui a été inventorié.

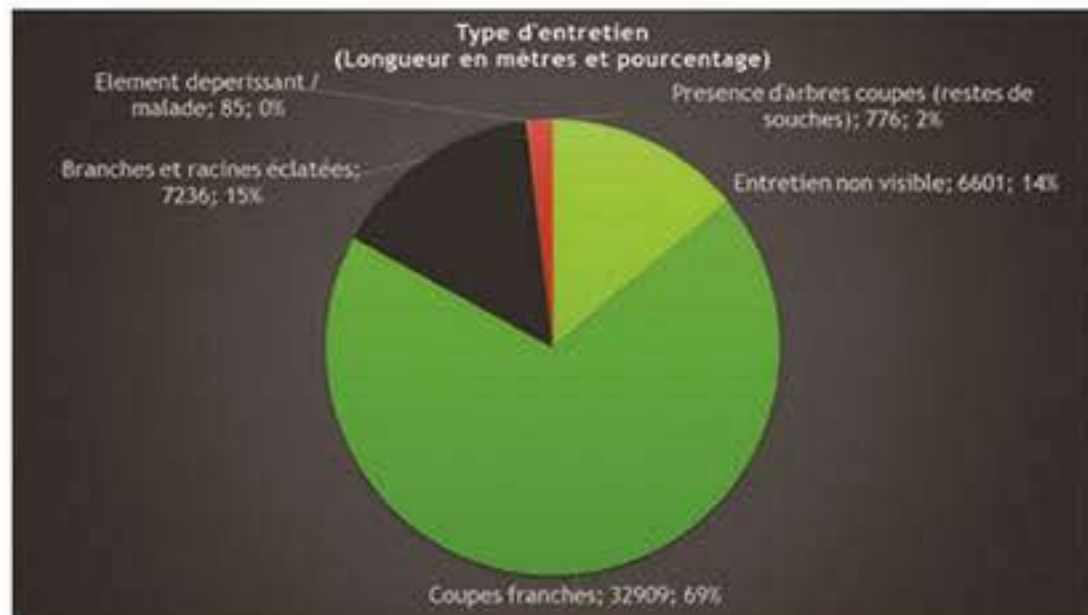
La largeur des haies est majoritairement comprise entre 0.75m et 1.5m (pour 61% des haies inventoriées).

La végétation présente dans les haies est également un bon indicateur de la biodiversité. L'analyse fait ressortir que sur les 55 kms de haies présentes sur la commune, on retrouve : 34,6 kms de haies avec au moins 5 espèces ligneuses ; 5,5 kms de haies avec la présence d'arbres fruitiers (châtaigniers et pommiers principalement) ; 7 kms de haies avec présence d'arbres morts et 7,5 kms de haies avec des arbres têtards

Les volontaires ont également estimé que 1,5 kms de haies étaient remarquables de par leur structure et la végétation qui les composent (haie multi strate dense avec talus et fossé)

En plus des haies, les bords de chemins possèdent d'autres éléments paysagers comme les fossés, murets ou encore talus. On comptabilise ainsi : 3.8 kms de murets ; 44.2 kms de talus et 42.2 kms de fossés. L'association talus-fossé est très largement majoritaire et est typique du bocage. Si on associe à cette donnée, les types de haies qui les accompagnent, la majorité de l'association talus-fossé possède une haie en plus ou moins bonne état qui la surplombe.

L'entretien des haies existantes



Le travail entrepris en 2018 par la commune préconisant l'utilisation du lamier a également été observé par les bénévoles. En effet : 68% des haies présentent une coupe franche réalisée par un engin à lames, 15 % des haies ne semblent pas avoir eu d'entretien récent, 15% des haies présentent une coupe non franche réalisée par un engin de type broyeur et 2 % des haies ont été exploitées récemment par une coupe de bois.

Toutes ces données confirment que La Chapelle Bertrand a su préserver globalement son paysage de Gâtine. Il faut cependant être vigilant car il est plus facile de préserver et entretenir selon les règles de l'art que de replanter. Il faut en effet plus de quinze ans après une plantation pour qu'une haie joue de nouveau son rôle aussi bien agronomique que d'acteur de la biodiversité. Les 24% de bords de route ou de chemins inventoriés sans haies sont cependant un avertissement qu'il nous faudra savoir entendre. Notre attention collective est requise. Pouvoir bénéficier, dans la commune, de haies sur 100% de nos 65kms de voies est un objectif que nous pourrions nous fixer avec l'ensemble des acteurs concernés.